



ARRETE MUNICIPAL

DM/WB/DH
n° 014-2023

Objet : Numérotation chemin du Haut Bois et rue des Roses

Le Maire de la Commune de Touques

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-28,

Vu la délibération en date du 27/10/2017 du Conseil Municipal de la Ville de Touques validant le principe de procéder au numérotage des voies de la Commune et autorisant l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

Considérant que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : Il est prescrit la numérotation suivante :

CHEMIN DU HAUT BOIS

NOM	N ° CADASTRAL	N° VOIRIE
VAUTIER Ingrid	AI 13	19

RUE DES ROSES

NOM	N ° CADASTRAL	N° VOIRIE
LIORET Daniel	AH 432	5 bis

Article 2 : En cas de changement de série du numérotage, les frais de renouvellement du numéro sont à la charge de la Commune.

Article 3 : Les frais d'entretien et de réfection du numérotage sont à la charge des propriétaires.

Article 4 : Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 5 : Aucun numérotage autre que celui prévu au présent arrêté n'est admis. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

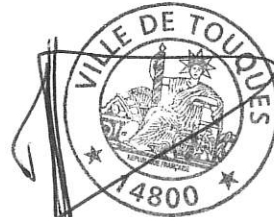
Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Lisieux, aux services cadastraux de la Direction Générale des Finances Publiques de Lisieux, aux Pompiers de Touques (SDIS), au Commissariat de Deauville, à l'Institut Géographique National (IGN), au Centre de Tri Postal de Deauville et notifié aux intéressés.

Fait à Touques, le 24/02/2023

Pour le Maire,

Par délégation, le 1^{er} Maire Adjoint



David MULLER